

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Convocation faite le 29 MARS 2024.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Demande de subvention
- Assujettissement A La Tva De L'exploitation Forestière Sur Reix
- Tarif assainissement 2024
- Adhésion au SDIC 23 commune de LA VILLEDIEU
- Approbation des Comptes de Gestions 2023
- Vote des Comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux d'impositions 2024
- Tarif assainissement 2024
- Durée d'amortissement des biens et des subventions du budget annexe Chaufferie bois avec réseau de chaleur
- Demande de subventions DETR ou FOND VERT 2024 pour la modernisation des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la commune tranche 1 (2024-2025)
- Vote des Budgets 2024
- Suppression du budget annexe section de reix et les trois piles
- Tarifs de vente des anciennes chaises de la salle polyvalente
- Questions diverses

La séance est ouverte le 5 AVRIL 2024 à 19h44

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, Mme GOUT Aurélie, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, Mme DEVAUD Joëlle, M. Daniel CARDEAUD et Mme Cécile TURGIS.

Excusés : Mme Catherine MILLOT (Procuration à Mr PLUVIAUD Michaël) et Mr Frédéric FIEDLER (Procuration à Mr REPAS Dominique)

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Elodie MERLE

Assisté par la secrétaire de mairie.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

2024-016 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

REFUSE d'attribuer une subvention pour les associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2024.

- France ADOT 23
- YOGA BIEN-ÊTRE
- LIGUE CONTRE LE CANCER

2024-017 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SUR REIX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur la forêt de REIX sera assujetti à la TVA pour son activité de vente et de travaux forestier.

- **OPTE à l'unanimité** pour le régime de TVA trimestriel.

2024-018 TARIERS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT et modalité de recouvrement

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de **maintenir la Part Fixe à : 76.00 €**

- de **porter la Part Variable** calculée sur les mètres cubes d'eau potable consommés à : **0.57 € le m3.**

La facturation sera établie courant le dernier trimestre de chaque année civile.

2024-019 ADHESION DE LA COMMUNE DE LA VILLEDIEU AU SDIC 23

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- D'ACCEPTER l'adhésion au SDIC 23 de la commune LA VILLEDIEU
- D'AUTORISER Mr Le Maire à signer toute pièce à ce sujet.

2024-020,021,022 et 023 – APPROBATION DES COMPTES de GESTION 2023 –

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2024-024 BUDGET ASSAINISSEMENT -- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal après que Mr le Maire a quitté la séance :

- **VOTE, à l'unanimité**, le Compte Administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT –

Recettes réalisées :	20 505.13 €
Dépenses réalisées :	15 336.29 €
Résultat 2023 :	5 168.84 €
Reste à réaliser 2023 en dépenses :	0 €
Reste à réaliser 2023 en recettes :	0 €
Le résultat de clôture 2023 est un excédent de :	5 168.84 €

FONCTIONNEMENT –

Recettes réalisées :	22 750.55 €
Dépenses réalisées :	16 121.69 €
Résultat 2023 :	6 628.86 €
Le résultat de clôture 2023 est un excédent de :	6 628.86 €

2024-025 BUDGET CHAUFFERIE -- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal après que Mr le Maire a quitté la séance :

- **VOTE, à l'unanimité**, le Compte Administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT –

Recettes réalisées :	61 396.93 €
Dépenses réalisées :	92 096.39 €
Résultat 2023 :	30 699.46 €
Reste à réaliser 2023 en dépenses :	0 €
Reste à réaliser 2023 en recettes :	0 €
Le résultat de clôture 2023 est un déficit de :	30 699.46 €

FONCTIONNEMENT –

Recettes réalisées :	14 466.96 €
Dépenses réalisées :	19 975.53 €
Résultat 2023 :	5 508.57 €
Le résultat de clôture 2023 est un déficit de :	5 508.57 €

2024-026 BUDGET SECTION DE REIX ET DES 3 PILES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal après que Mr le Maire a quitté la séance :

- **VOTE, à l'unanimité**, le Compte Administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT –

Recettes réalisées :	20 015.82 €
Dépenses réalisées :	0 €
Résultat 2023 :	20 015.82 €
Reste à réaliser 2023 en dépenses :	0 €
Reste à réaliser 2023 en recettes :	0 €
Le résultat de clôture 2023 est un excédent de :	20 015.82 €

FONCTIONNEMENT –

Recettes réalisées :	0 €
Dépenses réalisées :	19 147.81 €
Résultat 2023 :	19 147.81 €
Le résultat de clôture 2023 est un déficit de :	19 147.81 €

2024-027 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal après que Mr le Maire a quitté la séance :

- **VOTE, à l'unanimité,** le Compte Administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT –

Recettes réalisées :	11 793.58 €
Dépenses réalisées :	73 344.78 €
Résultat 2023 :	61 551.20 €
Reste à réaliser 2023 en dépenses :	0 €
Reste à réaliser 2023 en recettes :	0 €
Le résultat de clôture 2023 est un déficit de :	61 551.20 €

FONCTIONNEMENT –

Recettes réalisées :	223 709.45 €
Dépenses réalisées :	191 055.20 €
Résultat 2023 :	32 654.25 €
Le résultat de clôture 2023 est un excédent de :	32 654.25 €

2024-028 BUDGET ASSAINISSEMENT-- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité

* Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	981,20
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-5 218,72

* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023)	5 168,84
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-5 218,72
Solde d'investissement cumulé	-49,88

* Restes à réaliser au 31 décembre

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00
Solde net des restes à réaliser :	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 0 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-49,88
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	-49,88

* Résultat de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	6 628,86
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	981,20
Total à affecter	7 610,06

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	49,88
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) :	0,00
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	7 560,18
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2024)	

TOTAL AFFECTÉ : 7 610,06

2024-029 BUDGET CHAUFFERIE-- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	16 929,95
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	71 325,92

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023	-30 699,46
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	71 325,92
Excédent d'investissement cumulé	40 626,46

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00
Solde net des restes à réaliser :	0,00

*** Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 0 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	40 626,46
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement	40 626,46

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-5 508,57
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	16 929,95
Total à affecter	11 421,38

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0,00
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) :	0,00
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	11 421,38
<i>(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2024)</i>	
TOTAL AFFECTÉ :	11 421,38

2024-030 BUDGET SECTION DE REIX ET LES TROIS PILES-- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	69 892,20
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-1 129,70

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023	20 015,82
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	-1 129,70
Excédent d'investissement cumulé	18 886,12

*** Restes à réaliser au 31 décembre**

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00
Solde net des restes à réaliser :	0,00

*** Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 0 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	18 886,12
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement	18 886,12

*** Résultat de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-19 147,81
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	69 892,20
Total à affecter	50 744,39

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0,00
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) :	0,00
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	50 744,39
<i>(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2024)</i>	
TOTAL AFFECTÉ :	50 744,39

2024-031 BUDGET PRINCIPAL -- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité :

* Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	143 012,41
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	31 015,35

* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023)	-61 551,20
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023)	31 015,35
Déficit d'investissement cumulé	-30 535,85

* Restes à réaliser au 31 décembre

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00
Solde net des restes à réaliser :	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 0 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-30 535,85
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	-30 535,85

* Résultat de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	32 654,25
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023)	143 012,41
Total à affecter	175 666,66

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	30 535,85
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)	0,00
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2024)	145 130,81
TOTAL AFFECTÉ :	175 666,66

2024-032 TAUX d'IMPOSITION 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE pour 2024 de maintenir les taux suivants :

TFPB : 34.93 %

TFNB : 60.66 %

TH sur les résidences secondaires : 10.51 %

2024-033 LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ET DES SUBVENTIONS DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les durées d'amortissements comme suit :
 - Réseau de chaleur : 40 ans
 - Subvention réseau de chaleur : 40 ans
- **PRECISE** la durée d'amortissement suivante :
 - Équipement et Bâtiment : 15 ans
 - Subvention équipement et Bâtiment : 15 ans

2024-034 DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR OU FOND VERT 2024 POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE TRANCHE 1 (2024-2025)

Mr le Maire rappelle que la commune a sollicité le concours du SDEC pour une modernisation des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la commune qui se fera sur 3 tranches de travaux.

Les zones concernées sur la tranche 1 sont : LA FAYE AU ARRET, LE JOURDANEIX, LE MONTHUAUD, SAZEIRAT et LE POINT DU JOUR.

Les travaux consistent à réduire de 22 à 17 les points lumineux, de remplacer 15 lanternes

en solaire et 2 autres en LED.

Ces travaux de modernisation permettent de réaliser des économies d'énergie d'environ 93 %.

Après avoir exposé le projet et ses modalités de financement, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Désignation	Coût € HT	Désignation	Montant € HT
Travaux d'appareillages	18 578.41	DETR / FOND VERT (35%)	6 502.44 €
		SDEC (80% du coût des travaux de réseaux évités)	7 345.70 €
		AUTOFINANCEMENT	4 730.27 €
Coût total de l'opération	18 578.41 €	Montant total du Financement	18 578.41 €

- **ADOPTÉ** le projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux ;
- **SOLLICITE** l'État pour une subvention au titre de la DETR / FOND VERT au titre de l'année 2024 ;

2024-035 BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le budget ASSAINISSEMENT, pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- **FONCTIONNEMENT :** 32 856.47 €
- **INVESTISSEMENT :** 15 386.17 €

2024-036 BUDGET PRIMITIF 2024 - CHAUFFERIE

A l'unanimité, le budget CHAUFFERIE, pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- **FONCTIONNEMENT :** 30 594.75 €
- **INVESTISSEMENT :** 157 964.09 €

2024-037 BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION DE REIX ET DES 3 PILES

A l'unanimité, le budget SECTION DE REIX ET DES 3 PILES, pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- **FONCTIONNEMENT :** 50 744.35 €
- **INVESTISSEMENT :** 18 886.12 €

2024-038 BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

A l'unanimité, le budget COMMUNE, pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- **FONCTIONNEMENT :** 376 082.91 €
- **INVESTISSEMENT :** 145 249.41 €

2024-039 SUPPRESSION DU BUDGET Annexe SECTION DE REIX ET LES TROIS PILES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dissoudre le BUDGET SECTION DE REIX ET DES TROIS PILES.
- **DECIDE** que cette mesure est applicable le 15 Avril 2024
- **INFORME** qu'un état spécial sera annexé au budget de la Commune dans lequel seront retracées les dépenses et les recettes de la section.

Le budget de la SECTION DE REIX ET DES TROIS PILES sera transféré dans celui de la commune.

2024-040 TARIFS DE VENTE DES ANCIENNES CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire rappelle que la commune a sollicité l'acquisition de nouvelles chaises suite à la création des zones de stockage du matériel dans la salle polyvalente.

Les chaises actuelles, qui sont actuellement stockées debout et appuyées sur le mur, ne sont plus adaptées à l'espace.

Il suggère de vendre les anciennes chaises, car il n'est pas possible de les stocker.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de vente à 13 € unitaire.
- **DECIDE** que les chaises peuvent être vendues à des particuliers et à des professionnels
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toute pièce à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

1. FOND TERRITORIAL CCBGB : Il attribue 5000 € par an pendant 3 ans à chaque commune. Le conseil va réfléchir au projet subventionnable.
2. Mr le Maire débat sur l'adoption des budgets de la communauté de commune Bénévent Grand Bourg.
3. Mr le Maire va programmer une rencontre avec Mr MOUVEROUX afin de relancer le remboursement des taxes d'habitations de la résidence intergénérationnelle payé par la commune.
4. La communauté de communes a proposé, dans un premier temps, aux communes de s'équiper en récupérateur d'eau. La commune en acquiert 4. Un groupement de commandes avec des tarifs intéressants sera ensuite proposé aux habitants. (1000L pour moins de 70 €).

Séance levée à 21h30

Le secrétaire de séance

Mr le Maire